

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 15 MARS 2024
**portant renouvellement de la composition du Conseil scientifique
du Parc national de Port-Cros**

Le Préfet du Var,

Vu la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le code de l'Environnement, notamment l'article R331-32 ;

Vu le décret n°2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'Environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret du président de la République du 13 juillet 2023 nommant M. Philippe MAHE préfet du Var ;

Vu le décret du président de la République du 15 avril 2022 nommant M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de l'arrondissement de Toulon ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/47/MCI du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2018 portant renouvellement du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2020 portant modification de la composition du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros ;

Considérant que le mandat des membres de l'actuel Conseil scientifique a pris fin le 11 février 2024 et qu'il convient de procéder à son renouvellement ;

Sur proposition du directeur du Parc national de Port-Cros ;

ARRETE

Article 1

Sont nommées membres du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros, pour une durée de 6 ans à compter de la date de signature du présent arrêté, les personnalités suivantes, compte-tenu de leurs compétences dans les domaines mentionnés :

Groupe Sciences humaines et sociales :

M. Rémi BEAU	Philosophe
Mme Francine BOILLOT	Communication
Mme Anne CADORET	Géographie
M. Daniel FAGET	Histoire maritime - histoire des pêches
M. Simon LACOURT	Architecture - Paysage
M. Harold LEVREL	Économie
M. Gilles MARTIN	Droit de l'environnement
Mme Hélène MELIN-CRAPET	Sociologie de l'environnement
Mme Marine SADANIA	Archéologie navale
Mme Corinne VAN DER YEUGHT	Sciences de gestion

Groupe Terre :

Mme Elsa BONNAUD	Écologie animale
Mme Élise BUISSON	Écologie de la restauration
M. Thibaut COUTURIER	Ornithologie et herpétologie
M. Bruno FADY	Écologie des forêts méditerranéennes
M. Eric GARNIER	Agroécologie
M. Patrick GRILLAS	Hydrobiologie
M. Joël GUIOT	Changement global
M. Frédéric MEDAIL	Écologie et biogéographie
M. Pascal MONESTIEZ	Biostatistiques
M. Philippe PONEL	Entomologie

Groupe Mer :

Mme Sophie ARNAUD-HAOND	Génétique
M. Charles-François BOUDOURESQUE	Écologie
M. Pierre CHEVALDONNE	Biodiversité marine
M. Jean-Michel COTTALORDA	Espèces exotiques envahissantes
Mme Charlotte CURE	Acoustique sous-marine
Mme Audrey DARNAUDE	Biologie marine - Halieutique
M. Denis ODY	Océanologie - mammifères marins
Mme Sandrine RUITTON	Écologie marine
Mme Isabelle TAUPIER LETAGE	Physique de la mer - Océanographie

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité prévues à l'article 3.

Dans le cas où un recours contentieux serait engagé devant le tribunal administratif de Toulon, il intervient par un dépôt de requête, soit auprès de l'accueil de la juridiction, soit

par courrier, soit par télécopie ou au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture du Var et le directeur du parc national de Port-Cros sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux membres.

Toulon, le

15 MARS 2024

Pour le Préfet et par délégation
le secrétaire général,

LUCIEN GIUDICELLI